

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 MARS 2019

Le mardi 19 mars 2019, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 20h40 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, Christophe AMANY, M. Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, M. Christophe GEOURJON, M. Bruno CHARLES, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI

EXCUSES :

Richard BRUMM
Mme Anne-Sophie CONDEMINE
M. Thierry BRAILLARD
Mme Corinne IELH
M. Kear Kun LO
Mme Laure DAGORNE
Mme Agnès MARION

POUVOIR A :

Mme PICOT

M. CHELLALI

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 8 JANVIER 2019 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1- Création de la commission mixte de la mairie du 7^e arrondissement (article L2511-21 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Rapporteur : Mme LA MAIRE

Mme LA MAIRE : Lors du conseil d'arrondissement du 8 janvier dernier, nous avons adopté l'inventaire des bâtiments et espaces verts de proximité, ainsi que les principes de fonctionnement de la commission mixte paritaire prévue par le code général des collectivités territoriales dans son article L2511-21.

Pour rappel, cette commission mixte permet de décider des modalités d'admission et d'utilisation des équipements transférés.

Elle peut compter 6 titulaires au plus représentant le maire d'arrondissement et un nombre identique de représentants du maire de Lyon. Elle est placée sous la présidence du maire d'arrondissement.

Dans un souci d'efficacité, je vous propose de fixer sa composition à 3 représentants titulaires du maire d'arrondissement et 3 représentants titulaires du maire de Lyon, en sachant qu'il y a un nombre égal de suppléants.

Ces représentants sont désignés par arrêté.

Le compte-rendu des travaux de la commission mixte vous sera présenté lors de l'état global d'arrondissement à l'automne, puisqu'il sera annexé à cet état un tableau récapitulatif des équipements transférés.

Je vous remercie de donner un avis favorable à la création de la commission mixte de notre arrondissement.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2-30016 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 488 066,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 25 logements (17 logements PLUS et 8 logements PLAI) située 8-10, rue Lieutenant Colonel Girard à Lyon 7^e – Direction Générale des Services –Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Une garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 488 066,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 25 logements (17 logements PLUS et 8 logements PLAI) située 8-10, rue Lieutenant Colonel Girard à Lyon 7^e et, bien sûr la ville de Lyon sera réservataire de 3% des surfaces.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3-30014 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 506 670,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 18 logements PLS située 23, rue Béchevelin à Lyon 7^e - Direction Générale des Services –Direction des Finances.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Toujours une garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 506 670,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 18 logements PLS située 23, rue Béchevelin à Lyon 7^e.

Je suis très heureuse qu'Alliade Habitat vienne construire et réhabiliter un peu plus dans le 7^e, je vous rappelle que son siège est dans notre arrondissement et qu'ils font aujourd'hui, comme d'autres bailleurs, un travail extraordinaire de partenariat, notamment avec notre mairie.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 – 29999 – Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens pour un montant de 113 000 euros – Exercice 2019 – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens pour un montant de 113 000 euros pour l'exercice 2019.

Nous sommes concernés dans l'arrondissement par trois structures, trois associations : AEDH - Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme – pour un montant de 5 000 euros ; Ecrans Mixtes - pour un montant de 8 000 euros et l'association FACE Grand Lyon - Fondation Agir Contre l'Exclusion – pour un montant de 5 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5 - 30020 - Autorisation de signer avec l'association "La Croix Rouge Française", gestionnaire de l'équipement de Petite Enfance "Les P'tits Pas", un avenant à une convention d'occupation temporaire pour ses locaux actuels situés 25 Rue Victorien Sardou - 69007 Lyon et une convention d'occupation temporaire pour des locaux situés 52-54 rue Rochaix - 69003 Lyon, pendant la durée des travaux - Direction de l'Enfance.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'autorisation de signer avec l'association "La Croix Rouge Française", gestionnaire de l'équipement de Petite Enfance "Les P'tits Pas", un avenant à une convention d'occupation temporaire pour ses locaux actuels situés 25 Rue Victorien Sardou - 69007 Lyon et une convention d'occupation temporaire pour des locaux situés 52-54 rue Rochaix - 69003 Lyon, pendant la durée des travaux. Il est proposé une réhabilitation de la crèche qui se trouve actuellement rue Sardou, du 15 avril 2019 au 28 février 2021 au plus tard.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6-30074 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Les Canuts des Canits, pour l'organisation de la 10ème édition du "Gypsy Lyon Festival", du 23 au 26 mai 2019 - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce premier rapport concerne l'attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Les Canuts des Canits, pour l'organisation de la 10ème édition du "Gypsy Lyon Festival", du 23 au 26 mai 2019, en faveur de la culture tzigane.

Notre arrondissement est concerné par une soirée cinéma au Comoedia avec comme thématique l'itinérance en France, en partenariat avec l'Université Lyon III.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Attribution de subventions de fonctionnement à neuf associations pour un montant global de 66 000 euros sur le fonds d'intervention culture (FIC) et fonds d'intervention musiques actuelles (FIMA) - Approbation d'une convention d'application - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit d'une série de subventions concernant les secteurs du cinéma, de l'art urbain et des musiques actuelles et classiques.

Pour notre arrondissement, il est demandé de soutenir HatCap production qui organise la fête du court ; la cérémonie de clôture se déroule en ce moment et j'aurai plaisir à les rejoindre tout à l'heure.

L'association Sens Interdits du théâtre de l'Elysée qui organise le festival international de théâtre, extrêmement reconnu – pour un montant de 15 000 euros.

Egalement la Turbine qui n'est pas située dans le 7^e étant donné qu'il s'agit de la péniche du Fargo mais ses locaux administratifs sont situés rue Chalopin jonchée de galeries ; il s'agit de soutenir le projet Flux notamment avec le jeune public ; le Centre Social de Gerland et l'Arche de Noé ont été accueillis par le Fargo.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8-30047 - Attribution de subventions de fonctionnement à des lieux culturels (centres d'art, salles de concert et théâtres) sur le Fonds d'intervention culturel (FIC) pour un montant global de 231 000 euros- Approbation d'une convention - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit de 11 associations gestionnaires de lieux culturels ; pour le 7^e arrondissement, l'association Roger Tator qui s'occupe d'une galerie – pour un montant de 25 000 euros. Cette galerie est reconnue dans les arts contemporains et bruts dans toute la Métropole de Lyon.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

9 - 29908 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2019 - 1ère phase - Direction des Relations Internationales.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Là, il s'agit d'un soutien à la vie associative ou structures assimilées, relatif à l'action internationale.

Pour le 7^e arrondissement, un certain nombre d'associations est concerné : Africa 50, très connue ici, qui organise des événements autour des cultures africaines ; l'Office des sports bien évidemment, où certains membres du conseil siègent, il s'agit de favoriser l'échange entre les clubs sportifs de Lyon, Francfort et Birmingham.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. AMANY : *Madame la Maire, étant membre du collectif Africa 50, je ne participerai pas au vote.*

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Conseiller intéressé, M. AMANY ne participe pas au vote)

10 – 29998 – Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 593 96 euros à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7^e arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente – Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Je vous propose de présenter les trois délibérations qui suivent, globalement.

Ces délibérations reviennent chaque année et ont pour objet, d'apporter des moyens financiers en 2019 aux différents outils de la ville de Lyon, mettant en œuvre la politique en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Ces délibérations permettront de définir les conventions cadre de la Mission Locale et la Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi.

Pour rappel, la Mission Locale de Lyon est chargée de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés.

L'association ALLIES est chargée de la mise en œuvre de nombreuses actions en faveur des publics éloignés de l'emploi et depuis le 1^{er} janvier 2019 la Maison Lyon pour l'Emploi et ses actions, ont intégré le groupement d'intérêt public de la Maison Métropolitaine d'insertion pour l'emploi.

Cette structure est chargée de renforcer la mobilisation des entreprises en faveur des bénéficiaires du RSA et de renforcer la coordination des acteurs du territoire, afin de leur permettre de préparer leur public à l'offre de l'insertion et de l'emploi.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11 - 29997 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2019-2022 entre la ville de Lyon et la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE), sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7^e arrondissement) – Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 667 802euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - 29996 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2019-2022 entre la ville de Lyon et la Mission Locale de Lyon, sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7^e arrondissement) - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 925 864 euros Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - 30062 - PUP Ginkgo - Groupe scolaire - Acquisition et construction - opération n° 07311001 - 12 rue Croix-Barret 69007 Lyon - Lancement des travaux relatifs à la déconstruction du bâtiment, lancement des études de construction et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015 -1, programme 00006 - Direction de la Construction.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce premier rapport s'inscrit dans le PUP Ginkgo et surtout dans notre volonté d'anticiper les besoins en matière de scolarisation dans notre arrondissement.

Il s'agit du lancement des travaux de démolition et des études en vue de la construction d'un groupe scolaire de 18 classes près de la rue Croix Barret.

Je note enfin que le coût global de cette opération est estimé à l'heure actuelle à 23 500 000 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14-30053 - Groupe scolaire Duvivier Cronstadt - Acquisition et construction - opération n° 07168001 - 146 avenue Berthelot 69007 Lyon Lancement des travaux relatifs à la déconstruction du bâtiment, lancement des études de construction et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00006 Direction de la Construction.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Nous sommes là aussi sur l'anticipation au niveau des besoins en matière de scolarisation dans notre arrondissement.

Il s'agit desancements des travaux de démolition et des études pour la construction d'un groupe scolaire de 19 classes dans l'impasse des Chalets.

Pour ce groupe scolaire, le coût global des opérations s'élève à 18 446 700 euros. Ce groupe scolaire ouvre dès septembre prochain de façon provisoire au parc Blandan, avec une capacité d'accueil de 11 classes. Mais, pour l'instant, à la rentrée prochaine, nous n'ouvrons que 5 classes en attendant l'arrivée de prochains élèves.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - 29962 - Lyon 7^e - Ouverture et dénomination de l'école primaire Françoise Héritier – Direction de l'Education.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Le présent rapport concerne l'ouverture et la dénomination de l'école primaire Françoise HERITIER, en septembre prochain qui est l'actuel groupe scolaire des Girondins.

Le groupe scolaire des Girondins compte 18 classes mais là aussi, à la rentrée prochaine, on ouvre seulement 14 classes. On sera obligé d'attendre l'arrivée des nouveaux élèves pour arriver à la capacité d'accueil de cet établissement.

L'ouverture de ce groupe scolaire dans notre arrondissement nous a permis et vous l'avez souhaité Madame la Maire, de donner à cet établissement, un nom de femmes puisque à l'heure actuelle, sur l'ensemble des écoles de notre arrondissement, une seule école, le groupe scolaire Julie-Victoire Daubié porte le nom d'une femme.

L'actuel groupe scolaire des Girondins portera donc le nom d'une femme Françoise HERITIER que vous connaissez toutes et tous, qui a été une anthropologue, ethnologue et une militante féministe française dont les travaux sur la question de parentalité et l'équilibre social nécessaire entre les femmes et les hommes restent des marqueurs forts au niveau de la recherche contemporaine.

Françoise HERITIER est d'ailleurs la deuxième femme à intégrer le collège de France.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 – 29959 – Périmètres scolaires – Direction de l'Education.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce dernier rapport concerne les périmètres scolaires pour la rentrée 2019. Comme vous le savez, les périmètres scolaires mettent l'accent sur une nécessité de répartition harmonieuse des élèves dans les 200 écoles de la ville de Lyon et cela, en fonction des évolutions démographiques observés.

Au niveau de notre arrondissement, nous opérons ces modifications de périmètres scolaires, en concertation avec les communautés éducatives des écoles concernées.

Je reste à disposition, bien évidemment, de l'ensemble des membres du conseil, pour une présentation exhaustive de ce nouveau périmètre puisque ça se fait sous forme de grande carte ; en marge de ce conseil cette présentation peut être envisagée.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 – 30094 – Attribution d'une subvention de 5 000euros à l'association Cargo pour l'organisation de l'événement « Tigaly », du 19 au 22 avril 2019 – Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Cargo pour l'organisation de l'événement « Tigaly », du 19 au 22 avril 2019.

Notre arrondissement est concerné par les installations sportives : le gymnase Gabriel Rosset, le gymnase de la CSI, le petit Palais des Sports, le gymnase Clémenceau et le Bad's.

Il est proposé d'allouer à nouveau une subvention de 5 000 euros à l'association Cargo.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 - 30092 - Rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique au Stade Juninho, 10 rue Coignet à Lyon 3^e (opération n° 03045002) et aménagement d'un terrain de rugby et football en gazon synthétique sur le terrain n°2 de la Plaine de Jeux de Gerland, 405 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e (opération n° 07032004) –Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020", programme 20004 et de l'AP2015-1 "Aménagements des équipements sportifs 2015-2020", programme 00004 - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : il s'agit de l'aménagement d'un terrain de rugby et football en gazon synthétique sur le terrain n° 2 de la plaine des Jeux de Gerland.

Je parle de ce qui concerne notre arrondissement pour ce rapport. Le plan pluriannuel prévoit chaque année la rénovation de terrains sportifs.

Le second projet concerne le terrain n° 2 de la Plaine de Jeux de Gerland, 405 avenue Jean Jaurès. En complément de l'aménagement du terrain n° 3 de la Plaine de Jeux de Gerland réalisé en 2017, l'aménagement d'un terrain de rugby sur le terrain n° 2 permettrait la pratique du rugby et du football aussi bien pour l'entraînement de nombreuses équipes que pour les matchs des équipes de jeunes.

L'opération est estimée à est estimée à 750 000 € TTC.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 - 30065 - Relocalisation du centre technique des sports : lancement des travaux nécessaires à la relocalisation transitoire - Opérations n°99062005, 07253001 et 07032003 - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015 -1 "Aménagements équipements sportifs 2015-2020" programme n°00004 – Direction de la Construction.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit là de la relocalisation du centre technique des sports : lancement des travaux nécessaires à la relocalisation transitoire.

L'installation du LOU Rugby dans l'enceinte du stade de Gerland, nécessite la libération des locaux actuellement occupés par la Direction des Sports.

La délibération détaille les opérations de relocalisation, le service d'entretien des terrains et travaux sera relocalisé au parc de Gerland, de façon définitive. Les véhicules et le matériel du centre technique des sports seront stockés sur l'aire de stationnement de la Plaine des jeux et les autres activités du centre des sports rejoindront le site logistique de Corbas.

Ces opérations sont estimées à un montant total de 789 000 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération.

M. GEOURJON : *Comme vous l'avez signalé, on arrive à un budget d'à peu près 800 000 euros qui sont des dépenses liées à l'arrivée du LOU Rugby sur le site de Gerland.*

Je ne reviendrai pas sur ce budget là puisque nous pouvons considérer que cela va permettre de moderniser des locaux et ce ne sont pas des dépenses uniquement liées à l'arrivée du LOU à Gerland mais c'est aussi l'entretien et la rénovation patrimoine.

J'ai une question sur le déménagement provisoire du CTS à Corbas. Que veut dire provisoire ? Quel est le projet définitif dans un 2^e temps et, si ce n'est que provisoire, 400 000 euros me paraissent très élevés.

Mme UBALDI-CLARET : *Je n'ai pas la réponse quant à la durée du provisoire, j'essayerai de la trouver et de vous la donner.*

M. GEOURJON : *Dans ces conditions, je m'abstiendrai sur ce rapport.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

20 - 29874 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à chacun des Offices des Sports d'Arrondissement (OFFISA) de Lyon - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 2 000 euros à chacun des Offices des Sports d'Arrondissement (OFFISA) de Lyon

Les Offices des Sports d'Arrondissement (OFFISA) ont pour vocation, en lien avec l'Office des Sports de Lyon, de soutenir, encourager et développer toutes initiatives tendant à développer la pratique sportive, de loisir ou de compétition, au sein de l'arrondissement.

Ils organisent de nombreuses manifestations sur leur territoire mettant à l'honneur le sport et les sportifs, notamment par des remises de médailles et autres distinctions. Ces moments sont autant d'occasion de remercier et valoriser l'action des bénévoles et des dirigeants et de faire connaître et rayonner le sport.

Afin de les aider à poursuivre leur mission, notamment à travers ces animations qui ont un coût, je vous propose d'allouer à chaque Office des Sports d'arrondissement une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2 000 €, soit au total 16 000 €. La mairie du 2^e arrondissement ne dispose pas d'OFFISA.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. GOURJON : *Je voudrais, à l'occasion de ce rapport, pointer le manque de cohérence politique sportive de la ville de Lyon.*

Il y a quelques mois la ville de Lyon avait décidé de supprimer le dispositif des Lions du Sport, qui était quand même la seule action où les adjoints d'arrondissement avaient une vraie autonomie pour soutenir des petits clubs sportifs qui n'avaient pas d'autres subventions.

La motivation de cette suppression était un problème budgétaire. Quelques mois après, a été réintroduit le dispositif trait d'union, le problème budgétaire était apparemment résolu et, aujourd'hui avec cette subvention supplémentaire de 2 000 euros aux OFFISA, on voit bien que nous avons une politique des sports qui se cherche au niveau de la ville de Lyon.

On remplace les Lions du Sport qui étaient un soutien à des actions très précises et donc concrètes, menées par nos clubs sportifs, par un soutien à l'OFFISA pour « financer des actions d'animations et des manifestations réceptives ». On est loin de l'efficacité de l'argent public sur les actions sportives de soutien aux clubs et, en conséquence, je m'abstiendrai sur ce rapport.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions : M. GEURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI,)

21 - 30166 - Demande d'autorisation présentée par la SCCV 174 dans le cadre du projet d'exploitation géothermique de la nappe pour la climatisation et le chauffage des locaux de l'îlot mixte du lot 1 de la ZAC des Girondins à Lyon 7^e – Direction de l'Ecologie Urbaine.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Il s'agit de la demande d'autorisation présentée par la SCCV 174 dans le cadre du projet d'exploitation géothermique de la nappe pour la climatisation et le chauffage des locaux de l'îlot mixte du lot 1 de la ZAC des Girondins à Lyon 7^e

La SCCV 174 envisage de réaliser la climatisation et le chauffage des bureaux de la construction R+7 à l'aide d'une pompe à chaleur alimentée en eau de nappe au moyen d'un doublet de forages captage-rejet.

Dans le présent rapport, vous trouverez détaillée, la présentation, la réglementation ainsi que les impacts sur les différents milieux.

L'étude d'impact montre que les précautions seront prises pour assurer la sécurité et la prévention des risques sanitaires et environnementaux.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. GEURJON : *C'est une intervention que je fais régulièrement quand on a une demande d'autorisation de forages ou de prélèvements sur la nappe phréatique ; je suis intervenu et j'ai regardé les compte-rendus, en 2015, en 2016 et aujourd'hui, nous n'avons pas plus d'informations.*

J'avais demandé à ce que l'on ait une étude et un suivi en temps réel de la qualité de la nappe phréatique puisque, dans ce rapport, il est indiqué qu'il y aura des relevés de températures, de débits.

Ce serait intéressant que toutes ces informations disséminées sur l'ensemble de la nappe de l'ensemble de la Ville et de la Métropole, soient centralisées au niveau d'un outil en temps réel qui permettrait de faire un bilan qualitatif de la nappe à l'instant T et surtout d'avoir des modélisations de l'évolution future de la nappe.

Par ailleurs, l'impact sur la température est important d'après ce qui est dit dans ce rapport. En complément, on est sur un doublé de forage qui est rarissime puisque l'on réintroduit l'eau prélevée dans la nappe.

Le réseau de chauffage urbain, est en train de se diversifier en proposant une offre de froid. J'étais déjà intervenu sur ce sujet en 2016 ou 2017 et à l'époque, on m'avait dit que DALKIA ne prélèverait pas or il se trouve que maintenant ils prélèvent sur la nappe aussi bien en rejetant dans la Rize qu'à Gerland puisqu'ils vont aussi avoir une centrale de production froid à Gerland.

Pour toutes ces raisons, y compris le risque bactériologique qui est également indiqué dans ce rapport, je voterai contre cette autorisation.

M. CHARLES : *Pour les mêmes raisons et parce que nous avons redemandé au conseil municipal un moratoire sur les pompes à chaleur sur la nappe, en attendant une étude globale sur l'évolution sanitaire de la nappe et sur son réchauffement, je voterai contre.*

Au bout d'un moment, il y a un principe de précaution qui doit s'appliquer et d'abord étudier les conséquences sanitaires des pompes à chaleur sur la nappe et de leur multiplication, avant d'en autoriser d'autres.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 contre : M. GEOURJON, M. CHARLES, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

22 - 30076 - Lyon 7^e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public accordée par la Métropole de Lyon au profit de la ville de Lyon autorisant la mise à disposition de trois terrains pour les besoins de jardins partagés sis allée Léopold Sédar Senghor – Ensemble Immobilier 07303 – Direction Centrale de l'Immobilier .

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Il s'agit d'un rapport que nous voyons régulièrement passer puisqu'il s'agit du renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public autorisant la mise à disposition de 3 terrains pour les besoins de jardins partagés 6 allée Léopold Sedar Senghor.

Ces trois terrains d'une superficie totale de 390 m² sont gérés par l'association « Graines de Lait » qui porte et anime le projet depuis 2014 et dont l'objectif consiste à initier une dynamique de quartier autour de la présence de la nature et à favoriser la mobilisation des habitants autour du projet collectif.

La Métropole de Lyon a conclu avec la Ville de Lyon, le 28 mai 2013, une convention d'occupation temporaire du domaine public pour la mise à disposition des trois espaces verts aménagés en jardins partagés d'une surface approximative de 200 m², 100 m² et 90 m².

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - 30000 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 91 600 euros - Exercice 2019 - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Claire SADDY

Mme SADDY : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 91 600 euros - Exercice 2019.

Nous sommes concernés dans l'arrondissement par l'association LE MAS, mouvement d'action sociale, pour une subvention de 10 300 euros, équivalente à l'an passé. C'est une subvention qui sert à financer des logements d'urgence ou de semi-urgence pour les femmes victimes de violence.

Ces logements restent à des adresses tenues secrètes pour leur sécurité.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 - 30058 - Lyon 7^e - Cession à titre onéreux, par la ville de Lyon au profit de la SCI BERTHELOT, du bien sis 130 avenue Berthelot comprenant un terrain et un bâtiment - EI 07102 - n° inventaire 07102A000-07102T001- Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit d'un rapport se rapportant sur la cession d'un bâtiment et d'un terrain de la ville de Lyon, localisés au 130 avenue Berthelot sur la parcelle BK 221.

Cette parcelle et ce bâtiment sont le fruit d'un legs accepté par la Ville le 28 janvier 1980. Ce terrain est de 422 m², il est nécessaire pour pouvoir mener à bien les opérations immobilières dans le cadre du PUP Duvivier. En l'occurrence ce terrain va permettre une fois la démolition de cette petite maison, l'aménagement d'un mail piétonnier entre l'avenue Berthelot et la rue Duvivier, la construction sur la partie Nord-est, d'un bâtiment R + 7 et sur une toute petite partie à l'extrémité de la parcelle, une capacité à construire sur ce terrain.

Je vous propose de donner un avis favorable sur cette vente au prix de 495 000 euros, suivant l'estimation de France Domaine.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25-29890 - Lyon 7^e - Projet urbain partenarial Gerland Challemeil Lacour - Approbation de la convention de projet urbain partenarial entre la Métropole de Lyon, la société SCCV Lyon Gerland, la société Vilogia SA et la ville de Lyon – Adaptation de l'opération n° 600ERDF "Extension et renforcement des réseaux ERDF" et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2011-2, programme 00016 – Direction de l'Aménagement Urbain.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit du lancement d'un nouveau projet urbain partenarial sur le sud de Gerland ; projet urbain partenarial qui va prendre corps sur la rue de Gerland, sur les anciens terrains qui abritaient le data center de la Banque Populaire, au niveau du 193 rue de Gerland.

C'est une grande parcelle qui fait plus de 6 000 m², achetée par le bailleur Vilogia ainsi que la société SCCV Lyon Gerland, société du groupe Promoval, afin de développer une opération immobilière, de logements avec plus de 56% de logements locatifs sociaux et de logements en accession sociale, le reste étant en accession libre.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet urbain partenarial puisqu'elle suppose l'aménagement et la requalification d'un certain nombre d'équipement public au titre notamment des

voiries mais aussi, la participation à l'aménagement d'un groupe scolaire, d'une crèche, c'est le principe des projets urbains partenariaux ;

La ville de Lyon sera cosignataire afin de bénéficier des participations financières pour financer à la fois l'éclairage urbain, la vidéo protection et les équipements communaux dont je viens de parler.

La délibération précise qu'il s'agit de participer à une partie du groupe scolaire de 18 classes de la rue Croix Baret, au financement d'une partie de l'établissement d'accueil des jeunes enfants de 37 berceaux, qui sera localisé dans le projet Ginkgo.

La participation demandée est de l'ordre de 1 771 419 euros au total, permettant de financer 1,2 classe et 6 places de l'établissement d'accueil de jeunes enfants.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Nous levons cette séance qui est terminée. Bonne soirée à toutes et tous.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 21h15.
